

101

SERVICE HYGIÈNE  
& SANTÉ PUBLIQUE  
DE LA VILLE DE NANCY

—

HYGIÈNE  
ALIMENTAIRE

—



## **UN TRAVAIL EN LIEN ÉTROIT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT**

Le service d'hygiène et de santé est chargé de veiller au respect de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène alimentaire sur le territoire de Nancy. Dans ce domaine, il intervient conjointement avec les services de l'Etat et notamment la Direction départementale de la protection des populations de Meurthe-Moselle.

## **BON À SAVOIR**

Le service peut recueillir également les plaintes pour nuisances olfactives et sonores générées par les activités de cuisson des denrées alimentaires. Dans ces situations, le service réalise des enquêtes dans les établissements incriminés afin de vérifier la conformité de leurs installations.



# 159

**NOMBRE D'INTERVENTIONS  
RÉALISÉES EN 2013 DONT  
128 CONTROLES SYSTÉMATIQUES,  
20 VISITES CONSEILS ET  
9 ENQUÊTES SUR PLAINTES**

## **VOUS CONSTATEZ UN PROBLÈME D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE À NANCY**

Le service Hygiène et Santé Publique est chargé de vérifier la conformité des établissements alimentaires nancéiens : rappel de la réglementation, et si nécessaire, en cas de manquements graves aux règles d'hygiène, mise en demeure, fermeture administrative et procès verbal d'infraction.

Le service peut réceptionner les plaintes des consommateurs. Les inspections sanitaires s'effectuent soit de manière inopinée soit pour faire suite aux plaintes reçues. Durant ces inspections, un contrôle de la salubrité des locaux, des équipements et des procédures est effectué. Les inspecteurs du service Hygiène et Santé Publique apportent des conseils aux professionnels et les suivent jusqu'à leur remise aux normes si nécessaire.

# UNE QUESTION, UN PROBLÈME, NOUS CONTACTER

Service Hygiène et Santé Publique  
2 rue Ste Catherine 54000 NANCY  
03 83 85 56 80

Permanence tous les jeudis de 14h à 17h



**PLUS D'INFO SUR**  
**WWW.NANCY.FR**

